

PARCE QU'IL S'AGIT DE LUI AUSSI

**FAITES-VOUS VACCINER.
NE PROPAGEZ PAS LA GRIPPE.**



La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière sera offerte gratuitement à tous les Manitobains et le vaccin protégera contre quatre souches de grippe.

Le vaccin annuel contre la grippe est particulièrement important pour les Manitobains plus à risque d'être gravement malades en raison de la grippe, ainsi que pour leurs fournisseurs de soins et leurs proches.

Les Manitobains de 65 ans plus, ou ceux qui souffrent d'une maladie chronique, devraient aussi recevoir le vaccin contre la pneumonie. La plupart des adultes n'ont besoin que d'un seul vaccin contre la pneumonie durant toute leur vie.

Pour vous faire vacciner gratuitement, communiquez avec une infirmière de la santé publique, votre médecin, votre pharmacien ou avec

Health Links – Info Santé au **204 788-8200** ou sans frais au **1 888 315-9257**.

Ou rendez vous à une clinique de vaccination contre la grippe. N'oubliez pas d'avoir votre carte d'assurance-maladie avec vous.

Lieu : _____

Date : _____ Heure : _____

manitoba.ca

Manitoba 